

# RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2020

Nombre de conseillers :

en exercice **15** présents 14 votants 15

L'an deux mille vingt, le **dix-huit novembre à 18 h.**

Le Conseil Municipal de VICQ-SUR-NAHON, convoqué le 13 novembre 2020 en session ordinaire, à la **Mairie**, s'est réuni sous la Présidence de **M. GUILLET Jean-Charles, Maire.**

**PRESENTS** : MM. GUILLET Jean-Charles, PINAULT Jean-Christophe, Mmes ARRICOT Danièle, CHAUVIN Christelle, M. ROUVEIX Didier, Mme TRIPAULT Christèle, M. LAUZANNE Michel, Mme ALCHEIK Sylviane, MM. COSTES Pascal, CHABOT Philippe, JAMET Jean-Claude, RABIER Benjamin, Mmes COUSTILLAS Viviane et TROVERO Ingrid.

**Procurations** : Mme LOJON Véronique donne procuration à Mme COUSTILLAS Viviane.

**Secrétaire** : M. PINAULT Jean-Christophe

## PROJET D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Après une présentation de la Société TSE sur le projet d'une construction d'une centrale photovoltaïque au sol situé au Carré de la Gaultière sur les parcelles YB 73, 111, 112 et AC 113 appartenant à M. RABER-BODIN Simon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé

- d'approuver le projet sous réserve des réglementations en vigueur et à l'obtention des autorisations adéquates notamment en matière d'urbanisme et environnemental.
- d'engager une procédure entraînant la mise en compatibilité du PLU pour cette installation.
- de donner tous pouvoirs au Maire pour effectuer les démarches administratives et signer tous les documents relatifs à cette décision.

## RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir recours à un emploi de contractuel pour le fonctionnement administratif de l'Agence Postale Communale ainsi que le ménage.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, DECIDE :

- d'ouvrir un emploi permanent de contractuel de droit public à durée déterminée, en application de l'article 3-3-4 de la loi du 26/01/84 à temps non complet pour couvrir un minimum de 8h et un maximum de 14h30 mn hebdomadaire de travail, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021;
- De FIXER la rémunération calculée sur la base de l'indice brut 352 majoré 329. Au cas où ces rémunérations deviendraient inférieures au SMIC, elles seraient automatiquement alignées sur l'indice majoré égal ou immédiatement supérieur à celui-ci ;
- D'inscrire, si besoin par virement, les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat à venir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## RECENSEMENT POPULATION DU 21/01/21 AU 20/02/21 – Recrutement de 3 agents recenseurs

Le Conseil Municipal, considérant que 3 agents recenseurs sont nécessaires pour effectuer les opérations de recensement, DECIDE de les indemniser de la façon suivante :

1.13€ par feuille de logement

1.72€ par bulletin individuel

Dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice 2021,

## ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU PERSONNEL

Le conseil municipal entendu l'exposé de M. le Maire ;

Considérant que l'intérêt de la commune est d'adhérer au contrat groupe d'assurance du personnel proposé pour les risques statutaires :

1°-Décide d'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 4 ans, au contrat standard d'assurance groupe du personnel proposé par GROUPAMA et SIACI Saint Honoré (gestionnaire du contrat) et aux conditions suivantes :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux de cotisation 5.74 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : taux de cotisation 1.20 % avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

2°- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir et toutes pièces y afférentes.

## **ACHAT DE LA VILLA FAMILY**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir la Villa Family située impasse du Nahon pour un montant de 130 000 € net vendeur, afin qu'elle soit exploitée comme hébergement touristique par le locataire du restaurant et autorise M. le Maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint à signer toutes les formalités nécessaires à l'Etude de Maître LANGLOIS.

## **RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AU POLE DE SANTE**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir les renouvellements des conventions d'occupation précaire au Pôle de Santé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (date variable) et pour une durée de 12 mois.

Les loyers seront inchangés :

M. THUILIER, ostéopathe, Mme FRADET, diététicienne, M. JEANNEY, podologue, Mme FERREIRA, infirmière : 62.50 € HT/mensuel ;

Mme CHERE, réflexologue : 125 € HT/mensuel ;

Dr KOYNOVA, médecin généraliste : 333.33 € HT/mensuel.

## **CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU POLE DE SANTE – Mme ASSAILLY Lydie, infirmière**

Le Conseil Municipal décide d'établir avec Mme ASSAILLY Lydie, infirmière, une convention d'occupation précaire pour l'occupation d'un bureau au Pôle de Santé, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 payable au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et pour une durée de 14 mois. Le montant du loyer est de 62.50 € HT.

## **CONCESSION DANS LE CIMETIERE – TARIF 2021**

Le Conseil Municipal DECIDE de maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021 comme suit :

Concession cinquantenaire : 53.333 €/m<sup>2</sup>.

## **TARIFS ASSAINISSEMENT 2021-2022**

Le Conseil Municipal, CONSIDERANT que les tarifs sont suffisamment élevés DECIDE reconduire les tarifs actuels à savoir :

- redevance d'abonnement : 40 € H.T.

- redevance au m<sup>3</sup> : 1.20 € HT.

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

## **LES COURS DE TROMBONES (Musique)**

Les cours de trombones seront pris en charge par la commune pour les enfants domiciliés à Vicq, une convention sera rédigée avec la Communauté de Communes d'Ecueillé – Valençay.

## **RESTAURANT – ANNULATION DES LOYERS**

Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, le Conseil Municipal décide en qualité de propriétaire bailleur des locaux du restaurant, d'annuler la charge locative à compter du 1<sup>er</sup> novembre pendant la durée obligatoire de la fermeture des restaurants.

## **SALLE POLYVALENTE**

Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, le Conseil Municipal décide d'annuler pour l'année 2020 le forfait d'occupation de la salle polyvalente pour les activités suivantes : Club de gymnastique (La Vicquoise), le Chi kong (Les Ateliers du Nahon), Yoga (Mme Millet).

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Succession Guillot** :

L'étude de Maître Langlois a informé que l'immeuble situé sur les parcelles AB 216 (immeuble à côté de la boulangerie) et ZE 172 sont actuellement en vente.

Le Conseil Municipal souhaite à la majorité proposer une offre d'achat.

- **Tarifs salle polyvalente 2021** :

Les tarifs de la salle polyvalente seront revus lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

- **Compétence transfert du PLU à la CCEV** :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas transférer la compétence PLU à la CCEV.

- **Fontaine sur la place** :

Le Syndicat des Eaux a procédé à la fermeture de la bouche à clé de la fontaine située sur la place, car elle fuyait.

Il nous précise qu'il convient d'installer un regard avec compteur pour une remise en service (travaux à la charge du Syndicat des Eaux dans le cadre des régularisations des installations sans comptage) et la commune prendra en charge un contrat d'abonnement pour la facturation.

Le Conseil Municipal souhaite une remise en service de ce point d'eau, par une remise en état de la fontaine ou l'acquisition d'un autre système.

*Séance close à 20h45.*